



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des patrimoines et de l'architecture

**Département des recherches archéologiques
subaquatiques et sous-marines**

Affaire suivie par : Christine LIMA
tél : 04 91 14 28 53
christine.lima@culture.gouv.fr
Dp 1779

Monsieur Fabien Verfaillie
Groupe Associatif Estuaire
Rue de Louza, le port de la Guittière
85 440 TALMONT SAINT-HILAIRE

A Marseille, le 30 mai 2023

Objet : Avis au titre de l'archéologie préventive dans le domaine public maritime sur la demande d'autorisation de « restauration d'une écluse à poissons dans l'Anse de la République », en Vendée.

Monsieur,

En application des dispositions du Code du patrimoine, Livre V, Titre II, relatives à l'archéologie préventive, je donne suite à la demande d'avis, concernant la demande de travaux sur le domaine public maritime pour « la restauration d'une écluse à poissons à Talmont Saint-Hilaire ».

Compte-tenu des travaux envisagés voués au seul entretien de la structure et sans excavation, j'ai l'honneur de vous indiquer que le ministère de la Culture n'édicterait pas de diagnostic archéologique pour le projet tel qu'il est décrit dans votre présentation de projet.

Néanmoins, il est nécessaire de vous informer :

- que la pêcherie de la République est enregistrée comme un bien culturel maritime. Dans la carte archéologique nationale elle est enregistrée sous le numéro EA 30 1820. Dans cette perspective, nous vous demandons que tous les travaux de restauration et d'entretien des vestiges soient réalisés sans affouillement et selon des techniques traditionnelles, avec des pierres de mer rangées debout, sans liant, sans ciment. Toute modification de la structure devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Drassm.
- que lors des travaux toute découverte de vestiges pouvant intéresser l'archéologie devra être déclarée dans les 48 heures à l'autorité maritime compétente, conformément au Code du Patrimoine (art. L 532-2 à 4) et immédiatement nous être signalée.

Le Drassm reste à votre écoute pour toute précision concernant les aspects juridiques et réglementaires relatifs à l'archéologie préventive dans le domaine public maritime ainsi que pour tout aspect scientifique relatif à la thématique des pêcheries.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Ministre et par délégation

Copie :

- DDTM / DML de Vendée